

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Piedmont du 23 août 2021 à 17h00 en la salle de l'hôtel de ville.

La séance a eu lieu sous la présidence de Madame la Mairesse Nathalie Rochon, à laquelle étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers Diane Jeannotte, Claudette Laflamme, Pascale Auger, Daniel Houde, Pierre Salois et Claude Brunet.

Était aussi présent : Monsieur Hugo Allaire, directeur général et greffier.

## **MUNICIPALITÉ DE PIEDMONT**

### **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 AOÛT 2021 À 17H00**

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Constatation du quorum, conformité de l'avis de convocation et acceptation de l'ordre du jour ;
2. Demande de libération de la retenue de cautionnement – Dossier Havre des Falaises Phase 1 ;
3. Embauche d'un directeur adjoint au Service des travaux publics et techniques ;
4. Confirmation de la nomination permanente du directeur général et greffier – Fin de la probation ;
5. Période de questions ;
6. Levée de l'assemblée.

13721-0821

#### **Résolution – Constatation du quorum, conformité de l'avis de convocation et acceptation de l'ordre du jour**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil affirment que l'avis de convocation a été donné conformément à la loi et qu'ils constatent qu'il y a quorum.

Il est proposé par Daniel Houde, appuyé par Diane Jeannotte et résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13722-0821

#### **Résolution – Demande de libération de la retenue de cautionnement – Dossier Havre des Falaises Phase 1**

**ATTENDU** la garantie bancaire obtenue le 11 juin 2020 par la Banque Nationale du Canada au montant de 1 466 713,00 \$;

**ATTENDU** la recommandation de paiement et la réception provisoire des travaux émise le 16 décembre 2020 par la firme Équipe Laurence Inc;

**ATTENDU** la réception des quittances attestant les paiements relatifs à l'exécution des travaux de l'étape 1 conformément à l'article 7 du protocole d'entente intervenu le 18 juin 2020 entre la Municipalité et Sylco Construction inc.;

**ATTENDU** la validation de conformité à la CNESST;

**ATTENDU** l'état de situation de la Commission de la construction du Québec et l'attestation de Revenu Québec;

Il est proposé par Pascale Auger, appuyé par Claudette Laflamme et résolu de **LIBÉRER** la garantie financière de Sylco Construction inc. au montant de 1 392 363 \$ laissant un solde qui doit être conservé par la Municipalité au montant de 74 350 \$. La seconde lettre de garantie bancaire émise le 16 juin 2020 d'un montant de 533 283\$ et devant couvrir les travaux de la seconde étape (pavage) demeure inchangée.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13723-0821

#### **Résolution – Embauche d'un directeur adjoint au Service des travaux publics et techniques**

**ATTENDU** les conclusions des différentes étapes du processus d'évaluation ;

**ATTENDU** les besoins de la Municipalité ;

Il est proposé par Pascale Auger, appuyé par Diane Jeannotte et résolu de **CONFIRMER** l'embauche de M. Henri Nadeau-Ouellette à titre de directeur adjoint des travaux publics et des services techniques conformément à la POLITIQUE DE LA MUNICIPALITÉ DE PIEDMONT RELATIVE AUX CONDITIONS GÉNÉRALES DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS DE NIVEAU CADRE, et dont la date de début mandat sera le 7 septembre 2021.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13724-0821

#### **Résolution – Confirmation de la nomination permanente du directeur général et greffier – Fin de la probation**

**ATTENDU** les conclusions des différentes étapes du processus d'évaluation ;

**ATTENDU** les besoins de la Municipalité ;

Il est proposé par Daniel Houde, appuyé par Pascale Auger et résolu de **CONFIRMER** la nomination permanente du directeur général et greffier et de mettre fin à la période de probation.

Demande de votes par Monsieur Claude Brunet .

Madame Nathalie Rochon, mairesse : *Pour* ;  
Madame Diane Jeannotte, conseillère : *Pour* ;  
Madame Pascale Auger, conseillère : *Pour* ;  
Madame Claudette Laflamme, conseillère : *Contre* ;  
Monsieur Daniel Houde, conseiller : *Pour* ;  
Monsieur Claude Brunet, conseiller : *Contre* ;  
Monsieur Pierre Salois, conseiller : *Contre*.

### ADOPTÉE MAJORITAIREMENT

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 17h20, considérant que tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés, il est proposé par Diane Jeannotte, appuyé par Daniel Houde et résolu que l'assemblée soit levée.

13725-0821

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**NATHALIE ROCHON**  
Mairesse

---

**HUGO ALLAIRE**  
Directeur général et greffier

Je, Nathalie Rochon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal*.

---

**NATHALIE ROCHON**  
Mairesse